



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
16 mai 2011
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-neuvième session

Vienne, 22-24 juin 2011

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Préparatifs de la quatorzième session

de la Conférence générale

Préparatifs de la quatorzième session de la Conférence générale

Rapport du Directeur général

Le présent document donne des informations générales sur l'organisation des travaux de la Conférence générale à sa quatorzième session, y compris une liste des questions dont l'inscription à l'ordre du jour provisoire est proposée.

I. Introduction

1. La Conférence générale de l'ONUDI est l'organe principal de l'Organisation et se compose des représentants de tous les Membres (Article 7, par. 1, et Article 8, par. 1, de l'Acte constitutif). Les principales fonctions de la Conférence sont spécifiées au paragraphe 3 de l'Article 8 de l'Acte constitutif. La Conférence détermine en particulier les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation. À moins qu'elle n'en décide autrement, la Conférence tient une session ordinaire tous les deux ans, au Siège de l'Organisation (art. 8, par. 2). La dernière session ordinaire de la Conférence (la treizième) s'est tenue à Vienne du 7 au 11 décembre 2009.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.11-83094 (F) 310511 010611



Merci de recycler

II. Informations générales

A. Date et lieu de la Conférence

2. Comme suite à la décision GC.13/Dec.20, le Conseil a décidé que la quatorzième session de la Conférence générale se tiendrait à Vienne du 28 novembre au 2 décembre 2011 (décision IDB.37/Dec.3). Il est prévu que les séances de la Conférence générale se tiennent dans le bâtiment M.

B. Questions budgétaires

3. Les ressources inscrites au programme et aux budgets, 2010-2011 de l'ONUDI, pour la tenue de la quatorzième session se montent à 1 064 100 euros au total. Pour établir les prévisions de dépenses correspondantes, on est parti des principes suivants:

a) La session durerait cinq jours ouvrables et comporterait 10 séances plénières, ainsi que des séances de la grande commission et des réunions des groupes géographiques;

b) Des services d'interprétation et la traduction de la documentation seraient assurés pour les séances plénières et celles de la grande commission dans les six langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe);

c) Les comptes rendus analytiques qui seraient établis pour les séances plénières et celles de la grande commission seraient publiés dans les six langues officielles dès que possible après la session.

C. Ordre du jour

4. Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 4 de l'Article 9 de l'Acte constitutif, le Conseil établit l'ordre du jour provisoire de chaque session de la Conférence générale. L'article 13 du Règlement intérieur de la Conférence donne des indications sur le contenu de l'ordre du jour provisoire des sessions ordinaires. Par ailleurs, l'article 12 du même Règlement énonce que le Conseil établit cet ordre du jour provisoire d'après une liste de questions proposées pour inscription que lui soumet le Directeur général.

5. Des annotations indiquant brièvement l'historique de chaque question, la documentation prévue, le fond des problèmes à examiner et les décisions antérieures pertinentes de la Conférence ou d'autres organes de l'Organisation seront publiées à l'issue de la trente-neuvième session du Conseil.

6. La liste des questions proposées pour inscription à l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Conférence figure à l'annexe au présent document, avec indication des textes portant autorisation de leur inscription.

D. Documentation

7. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le Directeur général distribue les documents nécessaires à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour provisoire dans toutes les langues de la Conférence à tous les destinataires de l'ordre du jour provisoire 45 jours au moins avant la date d'ouverture de la session.

III. Organisation des travaux de la Conférence

8. Parallèlement à la session, il est prévu de tenir, ce que la Conférence a encouragé dans sa résolution GC.9/Res.1, un forum sur les questions liées au développement industriel qui offrirait à des participants de haut niveau l'occasion de faire entendre leur opinion sur des thèmes particuliers. Il a en outre été proposé d'inscrire ce forum à l'ordre du jour provisoire de la session (annexe, point 9).

9. À ses sessions précédentes, la Conférence a créé une grande commission et lui a renvoyé un certain nombre de points de l'ordre du jour. Le Conseil voudra peut-être recommander à la Conférence de faire de même à sa quatorzième session, sans perdre de vue que la création de commissions supplémentaires ne peut se faire que dans la limite des ressources disponibles (voir par. 4 ci-dessus). Les points 7 à 16 de l'ordre du jour provisoire seraient ainsi renvoyés à la grande commission pour un débat plus poussé visant à élaborer, par consensus, des projets de décision et de résolution devant être présentés en séance plénière.

10. Les travaux de la Conférence, aux sessions précédentes, ont aussi été facilités par l'organisation, sous la direction du Président du Conseil, de consultations informelles pour préparer la session. Un tel groupe informel, composé de représentants des missions permanentes auprès de l'ONUDI à Vienne, s'est réuni avant les sessions précédentes et a établi un rapport à la Conférence contenant des recommandations sur la plupart des points de l'ordre du jour ainsi que sur les questions d'organisation.

IV. Mesures à prendre par le Conseil

11. Le Conseil pourrait envisager d'adopter la décision ci-après:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations contenues dans le document IDB.39/19;

b) Adopte l'ordre du jour ci-après pour la quatorzième session de la Conférence générale:

[...]

c) Approuve la tenue d'un forum sur les questions liées au développement industriel dans le cadre de la Conférence générale (ordre du jour provisoire, point 9);

d) Recommande à la Conférence de renvoyer les points 7 à 16 de l'ordre du jour provisoire à une grande commission de la Conférence;

e) Recommande que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, le Président de la trente-neuvième session du Conseil du développement industriel dirige des consultations informelles pour préparer la quatorzième session de la Conférence.”

Annexe

Questions proposées pour inscription à l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Conférence générale

28 novembre-2 décembre 2011

	Texte portant autorisation
1. Ouverture de la session.	Règlement intérieur, article 34
2. Élection du Bureau.	Règlement intérieur, article 35
3. Adoption de l'ordre du jour.	Règlement intérieur, article 17
4. Organisation des travaux.	Règlement intérieur, articles 44 à 47
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.	Règlement intérieur, article 28
6. Élections aux organes:	Règlement intérieur, article 102
a) Conseil du développement industriel;	Acte constitutif, Article 9.1
b) Comité des programmes et des budgets.	Acte constitutif, Article 10.1
7. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2009 et 2010.	Règlement intérieur, article 13.1 b)
8. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions ordinaires.	Acte constitutif, Article 8.3 b) Règlement intérieur, article 13.1 c)
9. Forum sur les questions liées au développement industriel.	GC.9/Res.1
10. Questions financières:	
a) Barème des quotes-parts des États Membres;	Acte constitutif, Article 15 Règlement intérieur, article 13.1 k)
b) Situation financière de l'ONUDI;	Règlement intérieur, article 13.1 l) IDB.27/Dec.2 e)
c) Fonds de roulement	Règlement financier, article 5.4
d) Règlement financier;	Règlement financier, article 12.2
e) Nomination d'un commissaire aux comptes.	Règlement financier, article 11.1

-
- | | | |
|-----|--|---|
| 11. | Cadre de programmation à moyen terme: | GC.2/Dec.23, GC.6/Dec.10,
GC.13/Res.3 |
| | a) Alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; | IDB.38/Dec.9 |
| | b) Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013. | IDB.38/Dec.9 |
| 12. | Programme et budgets, 2012-2013. | Acte constitutif, Articles 8.3 c) et 14
Règlement intérieur, article 13.1 i) |
| 13. | Comité des pensions du personnel de l'ONUDI. | GC.1/Dec.37 |
| 14. | Activités menées par l'ONUDI dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Vienne et Plan d'action des pays les moins avancés. | GC.13/Res.15 |
| 15. | Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres. | GC.1/Dec.41, annexe |
| 16. | Date et lieu de la quinzième session. | Règlement intérieur, article 13.1 s) |
| 21. | Clôture de la session. | |
-